

Capital régional et coopératif Desjardins

États financiers consolidés
31 décembre 2006 et 2005

Le 7 février 2007

Rapport des vérificateurs

Aux actionnaires de Capital régional et coopératif Desjardins

Nous avons vérifié les bilans consolidés de **Capital régional et coopératif Desjardins** (la « Société ») aux 31 décembre 2006 et 2005, et les états consolidés des résultats, de l'évolution des capitaux propres et des flux de trésorerie des exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société aux 31 décembre 2006 et 2005 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés les 31 décembre 2006 et 2005 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables agréés

Capital régional et coopératif Desjardins

Bilans consolidés

Aux 31 décembre 2006 et 2005

(en milliers de dollars, sauf le nombre d'actions et l'actif net par action ordinaire)

	2006 \$	2005 \$
Actif		
Investissements à impact économique québécois (note 5)	293 370	244 114
Placements (note 6)	333 285	352 319
Comptes débiteurs (note 7)	6 469	5 622
Trésorerie et équivalents de trésorerie	40 590	10 581
Logiciels (moins l'amortissement cumulé de 2 902 \$; 2 167 \$ en 2005)	338	1 073
Impôts sur les bénéfices	3 577	-
Impôts futurs (note 10)	4 463	3 421
	<u>682 092</u>	<u>617 130</u>
Passif		
Comptes créditeurs et charges à payer (note 8)	2 222	2 595
Impôts sur les bénéfices	-	1 507
	<u>2 222</u>	<u>4 102</u>
Part de l'actionnaire sans contrôle (note 4)	<u>25 250</u>	<u>26 313</u>
	<u>27 472</u>	<u>30 415</u>
Actif net	<u>654 620</u>	<u>586 715</u>
Capitaux propres		
Capital-actions (note 9)	650 197	572 032
Bénéfices non répartis	4 423	14 683
	<u>654 620</u>	<u>586 715</u>
Nombre d'actions ordinaires en circulation	64 139 488	56 600 254
Actif net par action ordinaire	10,21	10,37

Les notes afférentes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvé par le Conseil,

_____, administrateur

_____, administrateur

Capital régional et coopératif Desjardins

Évolution des capitaux propres consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2006 et 2005

(en milliers de dollars)

	2006				Capitaux propres \$
	Capital- actions \$	Bénéfices non répartis		Total \$	
		Réalisés \$	Non réalisés \$		
Solde au 31 décembre 2005	572 032	25 803	(11 120)	14 683	586 715
Perte nette					
Perte nette réalisée au cours de l'exercice, déduction faite des impôts de 26 \$	-	(7 665)	-	(7 665)	(7 665)
Variation de la partie non réalisée au cours de l'exercice, déduction faite des impôts de (590 \$)	-	-	(2 573)	(2 573)	(2 573)
Perte nette de l'exercice	-	(7 665)	(2 573)	(10 238)	(10 238)
Opérations sur le capital-actions					
Émission d'actions ordinaires	79 544	-	-	-	79 544
Rachat d'actions ordinaires	(1 379)	(22)	-	(22)	(1 401)
	78 165	(22)	-	(22)	78 143
Variation nette au cours de l'exercice	78 165	(7 687)	(2 573)	(10 260)	67 905
Solde au 31 décembre 2006	650 197	18 116	(13 693)	4 423	654 620
					2005
	Capital- actions \$	Bénéfices non répartis		Total \$	Capitaux propres \$
		Réalisés \$	Non réalisés \$		
Solde au 31 décembre 2004	472 641	17 595	(9 643)	7 952	480 593
Bénéfice net (perte nette)					
Bénéfice net réalisé au cours de l'exercice, déduction faite des impôts de 3 109 \$	-	8 228	-	8 228	8 228
Variation de la partie non réalisée au cours de l'exercice, déduction faite des impôts de (433 \$)	-	-	(1 477)	(1 477)	(1 477)
Bénéfice net (perte nette) de l'exercice	-	8 228	(1 477)	6 751	6 751
Opérations sur le capital-actions					
Émission d'actions ordinaires	100 605	-	-	-	100 605
Rachat d'actions ordinaires	(1 214)	(20)	-	(20)	(1 234)
	99 391	(20)	-	(20)	99 371
Variation nette au cours de l'exercice	99 391	8 208	(1 477)	6 731	106 122
Solde au 31 décembre 2005	572 032	25 803	(11 120)	14 683	586 715

Les notes afférentes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Capital régional et coopératif Desjardins

Résultats consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2006 et 2005

(en milliers de dollars, sauf le nombre d'actions et le bénéfice net (perte nette) par action ordinaire)

	2006 \$	2005 \$
Produits		
Produits réalisés		
Intérêts et dividendes sur les placements	16 692	15 295
Gain à la cession de placements	866	1 818
Intérêts sur les débiteures et dividendes	12 000	5 789
Gain (perte) à la cession d'investissements à impact économique québécois	(13 696)	8 178
Honoraires de négociation	1 492	1 685
Droits d'adhésion	152	221
Variation de la plus-value (moins-value) non réalisée		
Investissements à impact économique québécois	(3 219)	(2 812)
Placements	(212)	(615)
Effet initial de la comptabilisation des placements à la juste valeur (note 3)	-	1 517
	<hr/> 14 075	<hr/> 31 076
Charges		
Frais d'exploitation	22 146	18 681
Services aux actionnaires	1 978	1 884
Taxe sur le capital	286	536
Amortissement des logiciels	735	735
	<hr/> 25 145	<hr/> 21 836
Bénéfice (perte) avant impôts sur les bénéfices et part de l'actionnaire sans contrôle	(11 070)	9 240
Impôts sur les bénéfices (note 10)	(564)	2 676
Bénéfice (perte) avant part de l'actionnaire sans contrôle	(10 506)	6 564
Part de l'actionnaire sans contrôle (note 4)	(268)	(187)
Bénéfice net (perte nette) de l'exercice	<hr/> (10 238)	<hr/> 6 751
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	61 364 696	55 020 750
Bénéfice net (perte nette) par action ordinaire	(0,17)	0,12

Les notes afférentes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Capital régional et coopératif Desjardins

Flux de trésorerie consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2006 et 2005

(en milliers de dollars)

	2006 \$	2005 \$
Flux de trésorerie liés aux		
Activités d'exploitation		
Bénéfice net (perte nette) de l'exercice	(10 238)	6 751
Ajustements pour		
Gain à la cession de placements	(866)	(1 818)
Perte (gain) à la cession d'investissements à impact économique québécois	13 696	(8 178)
Variation de la plus-value (moins-value) non réalisée		
Investissements à impact économique québécois	3 219	2 812
Placements	212	615
Effet initial de la comptabilisation des placements à la juste valeur	-	(1 517)
Amortissement des logiciels	735	735
Amortissement des primes et escomptes sur les placements	2 098	2 844
Impôts futurs	(1 042)	(1 515)
Part de l'actionnaire sans contrôle	(268)	(187)
Intérêts capitalisés	(962)	(532)
	<hr/>	<hr/>
	6 584	10
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 11)	(6 217)	(195)
	<hr/>	<hr/>
	367	(185)
Activités d'investissement		
Investissements à impact économique québécois	(85 976)	(112 061)
Acquisition de placements	(148 334)	(185 062)
Produit de la cession d'investissements à impact économique québécois	19 972	36 021
Produit de la cession de placements	165 924	167 299
Espèces acquises (note 4)	-	1 535
	<hr/>	<hr/>
	(48 414)	(92 268)
Activités de financement		
Produit de l'émission d'actions ordinaires	79 457	100 605
Rachat d'actions ordinaires	(1 401)	(1 234)
	<hr/>	<hr/>
	78 056	99 371
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice		
	30 009	6 918
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		
	10 581	3 663
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice		
	<hr/>	<hr/>
	40 590	10 581
Renseignement supplémentaire		
Impôts sur les bénéfices payés	5 847	4 875

Les notes afférentes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2006 et 2005

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire)

1 Loi constitutive et mission, administration et investissements

Loi constitutive et mission

Capital régional et coopératif Desjardins (la « Société ») est constituée par une Loi de l'Assemblée nationale du Québec (L.R.Q. c. C-6.1) et est réputée avoir été constituée par dépôt de statuts le 1^{er} juillet 2001. La Société a commencé ses activités le 5 novembre 2001 et est une personne morale à fonds social ayant pour mission de :

- mobiliser du capital de risque en faveur des régions ressources du Québec (l'Abitibi-Témiscamingue, le Bas-Saint-Laurent, la Côte-Nord, la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, la Mauricie, le Nord-du-Québec et le Saguenay-Lac-Saint-Jean) et du milieu coopératif;
- favoriser le développement économique des régions ressources par des investissements dans des entités admissibles exploitant leurs activités dans ces régions;
- appuyer le mouvement coopératif dans l'ensemble du Québec par des investissements dans des coopératives admissibles;
- accompagner les entités admissibles dans leur démarrage et leur développement;
- stimuler l'économie québécoise par des investissements sur l'ensemble du territoire du Québec.

Administration

Les activités de la Société sont administrées par un conseil d'administration normalement composé de 13 membres comme suit :

- huit personnes nommées par le président du Mouvement des caisses Desjardins;
- deux personnes élues par l'assemblée générale des porteurs d'actions;
- deux personnes nommées par les dix membres nommés précédemment parmi les personnes que ces membres jugent représentatives des entités admissibles décrites dans la Loi;
- le directeur général de la Société.

Investissements

La Société peut faire des investissements minoritaires avec ou sans garantie ou cautionnement principalement dans des entités admissibles. Les entités admissibles comprennent une coopérative admissible et une société ou une personne morale qui exploite activement une entreprise dont la majorité des employés réside au Québec et dont l'actif est inférieur à 100 000 000 \$ ou l'avoir net est inférieur ou égal à 50 000 000 \$.

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2006 et 2005

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire)

La Société peut investir jusqu'à 5 % de son actif (tel qu'il est établi sur la base de la dernière évaluation d'experts-comptables) dans une même entreprise ou coopérative admissible. L'investissement est généralement prévu pour une durée de cinq à huit ans. Ce pourcentage peut être porté jusqu'à 10 % pour permettre à la Société d'acquérir des titres d'une entité faisant des affaires au Québec mais qui n'est pas une entité admissible. Dans un tel cas, la Société ne peut, directement ou indirectement, acquérir ni détenir des actions représentant plus de 30 % des droits de vote pouvant être exercés en toutes circonstances.

En vertu de la Loi, d'autres investissements peuvent se qualifier comme étant admissibles tels les investissements dans certains fonds d'investissement si les conditions spécifiques prévues à la Loi sont respectées.

Au cours de chaque exercice à compter de l'exercice débutant le 1^{er} janvier 2006, la part des investissements de la Société dans des entités admissibles, de même que les autres investissements qualifiés, qui ne comportent aucun cautionnement ou aucune hypothèque et effectués à titre de premier acquéreur, doit représenter, en moyenne, au moins 60 % de l'actif net moyen de la Société pour l'exercice précédent et au moins 35 % de ce pourcentage doit être investi dans des entités situées dans les régions ressources du Québec ou dans des coopératives admissibles. Peuvent également être considérés dans les calculs les investissements effectués à titre autre que celui de premier acquéreur jusqu'à concurrence du tiers de l'ensemble des investissements effectués à titre de premier acquéreur dans cette entité admissible. Ces règles ont été respectées pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006.

2 Principales conventions comptables

Principes de consolidation

Les présents états financiers consolidés regroupent les comptes de la Société et ceux de ses filiales.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les principes comptables généralement reconnus requiert l'utilisation de certaines estimations ayant une incidence sur les actifs et les passifs inscrits et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels en date du bilan ainsi que sur les produits et les charges comptabilisés pour l'exercice présenté. Les principales estimations sont relatives à l'établissement de la juste valeur des investissements à impact économique québécois. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les estimations sont revues de façon périodique et si des ajustements sont nécessaires, ils sont portés aux résultats lorsqu'ils sont déterminés.

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2006 et 2005

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Investissements à impact économique québécois

Actions cotées

Les participations en actions cotées sont inscrites à leur juste valeur. La juste valeur est établie selon le cours acheteur à la fermeture des marchés à la date du bilan s'il existe un marché actif. En l'absence de marché actif, une évaluation utilisant les techniques d'évaluation des actions non cotées pourrait être effectuée. La valeur des actions dont la négociabilité ou la transférabilité est restreinte est ajustée d'un escompte. Dans la détermination du montant de cet escompte, la Société tient compte de la nature et de la durée de la restriction, de l'instabilité relative des cours du titre, ainsi que de l'importance de la participation détenue par rapport au flottant du titre.

Actions non cotées, débetures et avances

Les participations en actions non cotées, les débetures et les avances sont inscrites à leur juste valeur déterminée selon les techniques d'évaluation appropriées comprenant, principalement, la référence à une ou des transactions sans lien de dépendance ou à des offres d'achat, la capitalisation du bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements représentatif et la capitalisation ou l'actualisation des flux de trésorerie.

Les hypothèses significatives tenues en compte dans l'établissement de la juste valeur peuvent inclure le taux d'actualisation ou de capitalisation, le taux d'escompte, le taux de rendement et la pondération des résultats prévisionnels.

Cautions

Lorsqu'il est probable qu'un montant devra être déboursé par la Société relativement à une caution qu'elle a accordée, une approche fondée sur l'actif et une méthode de valeur de liquidation est utilisée afin d'estimer le montant de passif à constater.

Placements

Les placements consistent en des placements temporaires, en des obligations et en des actions privilégiées à la juste valeur. La juste valeur est calculée selon le cours acheteur à la fermeture des marchés à la date du bilan.

Engagements afférents à des titres vendus à découvert

Les titres vendus à découvert dans le cadre des activités de négociation, qui représentent l'obligation pour la Société de livrer des titres qu'elle ne possédait pas au moment de la vente, sont comptabilisés comme passif en diminution des placements et sont inscrits à leur juste valeur. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés sur ces titres sont enregistrés aux résultats sous la rubrique « Intérêts et dividendes sur les placements ». Aux 31 décembre 2006 et 2005, la Société n'était pas partie à des transactions de vente à découvert.

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2006 et 2005

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Titres acquis en vertu de conventions de revente et titres vendus en vertu de conventions de rachat

La Société conclut des achats et des ventes à court terme de valeurs mobilières et, simultanément, des engagements à les revendre et à les racheter à un prix et à une date prédéterminés. Ces conventions de revente et de rachat sont comptabilisées à titre d'opérations de prêts et d'emprunts assortis de garanties et sont inscrites au bilan au prix de vente ou de rachat prédéterminé par l'engagement. L'écart entre le coût d'achat et le prix de vente prédéterminé et l'écart entre le prix de vente et le prix de rachat prédéterminé sont comptabilisés au poste « Intérêts et dividendes sur les placements », selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Aux 31 décembre 2006 et 2005, la Société ne détenait aucun titre acquis en vertu de conventions de revente ni de titre vendu en vertu de conventions de rachat.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des soldes bancaires et des placements à court terme dont l'échéance est égale ou inférieure à trois mois.

Logiciels

Les logiciels sont inscrits au coût et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de trois à cinq ans.

Impôts sur les bénéfices

La Société utilise la méthode du passif fiscal pour la comptabilisation des impôts sur les bénéfices. Selon cette méthode, les impôts futurs sont calculés sur la différence entre les valeurs fiscales et comptables des différents actifs et passifs. Le taux d'imposition en vigueur lorsque ces différences se résorberont est utilisé pour calculer l'impôt futur à la date du bilan. Les actifs d'impôts sont constatés lorsqu'il est plus probable qu'improbable que l'actif sera réalisé.

Constatation des produits

Intérêts et dividendes

Les intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice lorsque leur encaissement est raisonnablement assuré. Les dividendes sont comptabilisés à la date d'inscription aux registres des actionnaires et lorsqu'ils sont déclarés par les sociétés émettrices des actions.

Gains et pertes à la cession

Les gains et les pertes à la cession de placements et d'investissements à impact économique québécois sont comptabilisés au moment de la vente et correspondent à l'écart entre le produit de la cession et le coût non amorti, sans égard à la plus-value (moins-value) non réalisée au cours d'exercices précédents, laquelle est renversée et prise en compte dans la variation de la plus-value (moins-value) non réalisée de l'exercice en cours.

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2006 et 2005

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Droits d'adhésion

Les droits d'adhésion sont comptabilisés lors de la première souscription d'un actionnaire et lors de la fermeture du compte par celui-ci.

Honoraires de négociation

Les honoraires de négociation sont comptabilisés lorsque le service est rendu et que leur encaissement est raisonnablement assuré.

Primes et escomptes

Les primes et escomptes sur les placements à échéance déterminée sont amortis selon la méthode du rendement effectif jusqu'à leur échéance. L'amortissement des primes et escomptes est enregistré aux résultats sous la rubrique « Intérêts et dividendes sur les placements ».

3 Modifications de conventions comptables

En janvier 2004, le Conseil des normes comptables a adopté la note d'orientation portant sur les sociétés de placement (NOC-18). Cette norme exige que les sociétés de placement comptabilisent l'ensemble de leurs placements à la juste valeur. La Société a décidé d'appliquer cette norme prospectivement à compter de l'exercice débutant le 1^{er} janvier 2005. Les placements en obligations de la Société sont maintenant comptabilisés à la juste valeur et non plus au coût non amorti. Cette modification de convention comptable a eu pour effet d'augmenter le solde des placements et de la plus-value (moins-value) non réalisée de 1 517 000 \$, de diminuer le solde des impôts futurs de 289 000 \$ et d'augmenter l'actif net par action ordinaire de 0,03 \$ pour le porter à 10,28 \$ au 1^{er} janvier 2005.

4 Acquisition d'entreprise

Le 4 juillet 2005, la Société avait participé à la formation de Desjardins – Innovatech S.E.C. (« DI ») par une mise de fonds de 30 000 000 \$ pour des parts représentant un intérêt de commanditaire de 53,10 %. Le deuxième commanditaire, Société Innovatech Régions ressources (« IRR »), avait contribué à la formation par l'apport d'un portefeuille, et des engagements relatifs, pour un montant de 26 500 000 \$. Ses parts représentaient un intérêt de commanditaire de 46,90 %. Le commandité était Desjardins Capital de risque inc., lequel avait contribué pour un montant de 564 \$ à un intérêt de commandité.

L'acquisition avait été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition, et les résultats d'exploitation, les flux de trésorerie ainsi que les éléments d'actif et de passif étaient inclus dans les présents états financiers consolidés depuis le 4 juillet 2005. La Société avait complété la répartition du prix d'acquisition en fonction de la juste valeur estimative de l'actif net acquis selon l'information et les évaluations disponibles en date du 4 juillet 2005.

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2006 et 2005

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Les actifs et les passifs décrits ci-dessous avaient été cédés par IRR :

	\$
Actifs et passifs	
Investissements	26 265
Espèces	1 535
Provision pour caution	<u>(1 300)</u>
Actif net acquis	<u>26 500</u>

L'entente d'acquisition avec IRR prévoyait des clauses d'ajustement relativement à certains actifs et à la provision pour caution. Ces ajustements seraient réglés par l'émission ou l'annulation de certaines parts détenues par IRR.

Une de ces clauses d'ajustement a été exercée au cours de l'exercice se terminant le 31 décembre 2006, ce qui a eu pour impact de réduire le coût et la valeur des investissements de DI de 800 000 \$ et d'annuler 800 000 de ses parts. Par suite de cet ajustement, le montant de la mise de fonds de IRR a donc été réduit à 25 700 000 \$ et les parts détenues par la Société et IRR représentaient respectivement un intérêt de commanditaire de 53,86 % et de 46,14 %.

Une autre clause d'ajustement est encore en vigueur et pourrait réduire le pourcentage de parts de la Société d'un maximum de 1,11 %.

Le 2 novembre 2006, la Société a effectué une mise de fonds supplémentaire de 20 000 000 \$ au comptant pour 20 115 867 parts. À la suite de cette nouvelle mise de fonds, les parts détenues par la Société et IRR représentent respectivement un intérêt de commanditaire de 66,10 % et de 33,90 %.

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2006 et 2005

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire)

5 Investissements à impact économique québécois

a)

	2006		2005	
	Coût \$	Juste valeur \$	Coût \$	Juste valeur \$
Non garantis				
Actions ordinaires	57 116	61 317	59 468	65 441
Actions privilégiées	119 589	102 317	94 597	79 545
Débentures et avances	122 988	118 395	94 296	91 262
	<u>299 693</u>	<u>282 029</u>	<u>248 361</u>	<u>236 248</u>
Garantis				
Débentures et avances	12 177	11 341	11 038	7 866
	<u>311 870</u>	<u>293 370</u>	<u>259 399</u>	<u>244 114</u>

Les ententes d'investissements à impact économique québécois peuvent comporter des clauses prévoyant des options de conversion et de rachat.

Les débentures et avances portent intérêt au taux moyen pondéré de 10,2 % (10,8 % au 31 décembre 2005) et ont une durée moyenne résiduelle de 4,51 années (5,33 années au 31 décembre 2005).

b) La répartition des investissements et des engagements financiers par secteur d'activité s'établit comme suit :

Secteur d'activité	2006					
	Investissements, au coût \$	Plus-value (moins-value) non réalisée \$	Juste valeur \$	Fonds engagés mais non débourrés* \$	Cautions* \$	Engagement total \$
Coopératives	37 494	(2 242)	35 252	1 316	775	37 343
Industriel	147 865	(5 583)	142 282	30 812	-	173 094
Santé et biotechnologies	52 144	(10 306)	41 838	9 383	-	51 221
Télécommunications	34 340	2 996	37 336	4 558	-	41 894
Technologies de l'information	36 966	(2 710)	34 256	6 602	92	40 950
Fonds d'investissement	3 061	(655)	2 406	52 103	-	54 509
Total	<u>311 870</u>	<u>(18 500)</u>	<u>293 370</u>	<u>104 774</u>	<u>867</u>	<u>399 011</u>

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2006 et 2005

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Secteur d'activité	Investissements, au coût \$	Plus-value (moins-value) non réalisée \$	Juste valeur \$	2005		
				Fonds engagés mais non déboursés* \$	Engagement total \$	
Coopératives	34 374	(373)	34 001	13 366	-	47 367
Industriel	115 624	(4 001)	111 623	4 992	-	116 615
Santé et biotechnologies	51 449	(6 949)	44 500	8 143	-	52 643
Télécommunications	19 731	2 136	21 867	3 920	-	25 787
Technologies de l'information	37 454	(6 270)	31 184	180	-	31 364
Fonds d'investissement	767	172	939	34 398	-	35 337
Total	259 399	(15 285)	244 114	64 999	-	309 113

* Les fonds engagés mais non déboursés et les cautions n'apparaissent pas à l'actif.

- c) Les fonds engagés mais non déboursés représentent les investissements qui ont déjà été convenus et pour lesquels des montants ont été engagés par la Société mais non encore déboursés à la fin de l'exercice. Les débours futurs sont assujettis au respect de certaines conditions. En supposant que les conditions seront respectées, l'échéancier estimé des paiements exigibles au cours des cinq prochains exercices se terminant les 31 décembre est le suivant :

	\$
2007	66 561
2008	20 365
2009	9 848
2010	4 000
2011	4 000

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2006 et 2005

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire)

6 Placements

a) Répartition des placements par instrument

	2006		2005	
	Coût non amorti \$	Juste valeur \$	Coût non amorti \$	Juste valeur \$
Obligations				
Fédérales	79 514	79 274	84 583	84 811
Provinciales ou garanties	153 817	153 759	187 309	187 059
Institutions financières	57 187	57 616	57 163	57 906
Sociétés	31 466	31 936	21 753	21 932
	321 984	322 585	350 808	351 708
Actions privilégiées	10 611	10 700	609	611
Total	332 595	333 285	351 417	352 319

b) Répartition des obligations par échéance

Échéance	2006			
	Moins de 1 an \$	De 1 an à 5 ans \$	Plus de 5 ans \$	Total \$
Coût non amorti	16 233	164 273	141 478	321 984
Valeur nominale	16 050	160 642	141 480	318 172
Juste valeur	16 245	164 137	142 203	322 585
Taux moyen nominal	6,05 %	4,95 %	4,38 %	4,75 %
Taux moyen effectif	4,35 %	4,22 %	4,37 %	4,30 %
Échéance	2005			
Échéance	Moins de 1 an \$	De 1 an à 5 ans \$	Plus de 5 ans \$	Total \$
Coût non amorti	12 137	110 618	228 053	350 808
Valeur nominale	12 000	105 665	220 522	338 187
Juste valeur	12 128	110 389	229 191	351 708
Taux moyen nominal	6,30 %	5,42 %	5,00 %	5,04 %
Taux moyen effectif	3,51 %	3,95 %	4,29 %	4,13 %

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2006 et 2005

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire)

7 Comptes débiteurs

	2006 \$	2005 \$
Intérêts à recevoir sur les placements	3 215	2 947
Intérêts à recevoir sur les investissements	1 588	965
Taxes de vente à recevoir	249	416
Souscriptions à recevoir	87	-
Autres comptes débiteurs	1 330	1 294
	<hr/>	<hr/>
	6 469	5 622

8 Comptes créditeurs et charges à payer

a)

	2006 \$	2005 \$
Entités du Mouvement des caisses Desjardins		
Services aux actionnaires	505	493
Provision pour caution (note 8 b))	1 300	1 300
Autres	417	802
	<hr/>	<hr/>
	2 222	2 595

b) La provision consiste en un cautionnement pour des obligations d'une société en portefeuille envers un de ses prêteurs qui a été consenti par IRR et qui est maintenant asservi par Desjardins – Innovatech S.E.C. à la suite de l'acquisition d'entreprise (note 4).

9 Capital-actions

Autorisé

La Société est autorisée à émettre des actions ordinaires et des fractions d'action ordinaire, sans valeur nominale, participantes, avec droit de vote et droit d'élire deux représentants au conseil d'administration, rachetables sous réserve de certaines conditions prévues par la loi, de façon à ce que le capital s'accroisse d'au plus 150 000 000 \$ par année, jusqu'à concurrence de 1 325 000 000 \$ d'ici le 28 février 2011, date de la dernière période de capitalisation. Cependant, dans ses trois dernières périodes de capitalisation, la Société pourra émettre, pour atteindre son capital autorisé, des actions pour un montant supérieur à 150 000 000 \$ puisqu'elle devra procéder au rachat des actions émises depuis au moins sept ans pour les actionnaires qui en feront la demande. Chaque période de capitalisation, d'une durée de 12 mois, débute le 1^{er} mars de chaque année.

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2006 et 2005

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Dans une annonce du ministre des Finances du Québec le 11 mars 2005, la limite annuelle pour l'accroissement du capital-actions pour l'exercice 2005 a été réduite à 100 000 000 \$. Cette réduction, ainsi que les réductions des exercices précédents, font en sorte que la limite cumulative sera de 725 000 000 \$ au 28 février 2007.

Émis et payé

	2006 \$	2005 \$
64 139 488 actions ordinaires (56 600 254 en 2005)	650 197	572 032

Au cours de l'exercice, la Société a émis 7 675 384 actions ordinaires (9 815 116 en 2005) en contrepartie de 79 543 500 \$ en espèces (100 605 101 \$ en 2005).

Au cours de l'exercice, la Société a racheté 136 150 actions ordinaires (120 122 en 2005) en contrepartie de 1 401 258 \$ en espèces (1 233 514 \$ en 2005).

Ces données ne tiennent pas compte des demandes de rachat effectuées dans les 30 jours suivant la date de souscription.

Modalités de rachat

Une action ordinaire ou une fraction d'action ordinaire n'est rachetable par la Société que dans les cas suivants :

- à la demande de la personne qui l'a acquise de la Société depuis au moins sept ans;
- à la demande d'une personne à qui une telle action ou fraction d'action a été dévolue par succession;
- à la demande de la personne qui l'a acquise de la Société si elle lui en fait la demande par écrit dans les 30 jours de la date de souscription;
- à la demande d'une personne qui l'a acquise de la Société si elle est déclarée atteinte d'une invalidité mentale ou physique grave et permanente qui la rend inapte à poursuivre son travail.

De plus, la Société pourra acheter de gré à gré une action ordinaire ou une fraction d'action ordinaire dans les cas où la mesure est prévue par une politique adoptée par le conseil d'administration et approuvée par le ministre des Finances.

Le prix de rachat des actions ordinaires est fixé deux fois l'an, à des dates distantes de six mois, par le conseil d'administration de la Société sur la base de la valeur de la Société déterminée selon les états financiers vérifiés.

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2006 et 2005

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire)

10 Impôts sur les bénéfices

La Société est assujettie à l'impôt fédéral et à l'impôt provincial du Québec sur ses bénéfices.

a) Les impôts sur les bénéfices se détaillent comme suit :

	2006 \$	2005 \$
Impôts exigibles	478	4 191
Impôts futurs	(1 042)	(1 515)
	<u>(564)</u>	<u>2 676</u>

b) Le taux réel d'imposition sur les bénéfices diffère du taux de base pour les raisons suivantes :

	2006 \$	2005 \$
Impôts selon le taux d'imposition de base combiné de 39,02 % (38,02 % en 2005)	(4 320)	3 513
Impôt des grandes sociétés*	(105)	477
Écarts permanents entre le bénéfice avant impôts sur les bénéfices et le revenu imposable et autres éléments	<u>3 861</u>	<u>(1 314)</u>
	<u>(564)</u>	<u>2 676</u>

* L'impôt des grandes sociétés était établi jusqu'en 2005 en fonction du capital employé au Canada par la Société. Cet impôt a été aboli en 2006.

c) Les impôts futurs comprennent les éléments suivants :

	2006 \$	2005 \$
Actifs d'impôts futurs		
Plus-value (moins-value) non réalisée	3 934	3 203
Amortissements des primes sur obligation	595	558
Autres	<u>54</u>	<u>55</u>
	4 583	3 816
Passifs d'impôts futurs		
Logiciels	<u>(120)</u>	<u>(395)</u>
	4 463	3 421

d) L'achat d'actions de la Société donne droit à l'investisseur de recevoir un crédit d'impôt non remboursable, applicable à l'impôt du Québec seulement, pour un montant égal à 35 % (50 % avant le 24 mars 2006) de l'ensemble des montants souscrits annuellement, jusqu'à concurrence d'un crédit d'impôt de 875 \$ (1 250 \$ avant le 24 mars 2006).

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2006 et 2005

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire)

11 Flux de trésorerie

La variation des éléments hors caisse du fonds de roulement s'établit comme suit :

	2006	2005
	\$	\$
Augmentation des comptes débiteurs	(760)	(343)
Diminution des comptes créditeurs et charges à payer	(373)	(32)
Augmentation (diminution) des impôts sur les bénéfices	(5 084)	180
	<u>(6 217)</u>	<u>(195)</u>

12 Opérations entre apparentés

Les principales ententes entre la Société et les sociétés du Mouvement des caisses Desjardins sont les suivantes :

- La Société a retenu les services de Desjardins Capital de risque inc. (« DCR »), société du Mouvement des caisses Desjardins, et l'a mandatée pour qu'elle assure la gestion et l'exploitation complète de la Société, conformément aux stratégies et aux objectifs approuvés par le conseil d'administration. La convention de gestion intervenue entre DCR et la Société est en vigueur pour un terme initial de dix ans, à moins que les parties ne conviennent d'y mettre fin d'un commun accord. Par la suite, elle sera renouvelée automatiquement pour des termes de cinq ans à moins que l'une ou l'autre des parties, sur préavis écrit d'au moins 18 mois, ne décide d'y mettre fin.

En vertu de cette convention, la Société s'est engagée à verser annuellement des honoraires de gestion équivalant à 3 % de la valeur nette moyenne annuelle des actifs non consolidés de la Société, déduction faite de tout montant à payer pour l'acquisition de placements. Un ajustement aux honoraires de gestion de la Société est apporté afin d'éviter la double facturation sur la participation de la Société dans Desjardins – Innovatech S.E.C. Ce pourcentage sera diminué à 2,5 % à compter de l'exercice de la Société suivant celui où la valeur nette des actifs aura atteint 750 000 000 \$.

Desjardins – Innovatech S.E.C., filiale de la Société (note 4), est gérée et exploitée par son commandité, DCR, conformément à la convention de société en commandite intervenue le 4 juillet 2005. Cette convention est en vigueur pour un terme initial de dix ans et peut être prolongée pour une période additionnelle maximale de trois ans. Les commanditaires peuvent décider de destituer le commandité avant le terme de la convention. En vertu de cette convention, DI s'est engagée à verser annuellement des honoraires de gestion équivalant à 3 % de la valeur nette moyenne de ses actifs, déduction faite de tout montant à payer pour l'acquisition de placements et déduction faite de la provision pour caution. Une rémunération additionnelle égale à 20 % du rendement attribué aux commanditaires au-delà d'un rendement de base annuel moyen de 7,5 % est payable lors de la liquidation de la société en commandite.

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2006 et 2005

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire)

- La Société a confié à Fiducie Desjardins inc., société du Mouvement des caisses Desjardins, les rôles de registraire et d'administrateur relativement aux transactions effectuées par les actionnaires. La durée de cette convention est de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2005.
- La Société a confié à la Fédération des caisses Desjardins du Québec, société du Mouvement des caisses Desjardins, les activités relatives à la distribution de ses actions dans le réseau des caisses Desjardins. La durée de cette convention est d'un an à moins que les parties ne conviennent d'y mettre fin. Elle sera renouvelée d'année en année aux mêmes conditions à moins d'un préavis écrit de trois mois donné par l'une ou l'autre des parties.

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2006 et 2005

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire)

La Société est apparentée au Mouvement des caisses Desjardins. Dans le cours normal de ses activités, la Société a conclu des opérations avec d'autres entités du Mouvement des caisses Desjardins. Toutes ces opérations sont mesurées à la valeur d'échange :

	2006	2005
	\$	\$
Résultats		
Caisse centrale Desjardins		
Intérêts sur les placements	474	1 115
Capital Desjardins inc.		
Gain (perte) à la cession de placements	(3)	35
Intérêts sur les placements	1 150	1 369
Desjardins Capital de risque inc.		
Frais de gestion	20 709	17 637
Desjardins Sécurité Financière		
Frais d'exploitation	-	22
Fédération des caisses Desjardins du Québec		
Frais d'exploitation	401	486
Fiducie Desjardins inc.		
Services aux actionnaires	1 713	1 690
Valeurs mobilières Desjardins		
Intérêts sur l'encaisse	225	43
Bilans		
Caisse centrale Desjardins		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	20 266	8 525
Capital Desjardins inc.		
Obligations	23 680	29 300
Desjardins Capital de développement (Fonds régionaux)		
Comptes débiteurs	199	65
Desjardins Capital de risque inc.		
Comptes débiteurs	264	36
Comptes créditeurs et charges à payer	-	280
Desjardins Capital de risque, société en commandite		
Investissements à impact économique québécois	-	13 038
Fédération des caisses Desjardins du Québec		
Comptes créditeurs et charges à payer	62	291
Fiducie Desjardins inc.		
Comptes créditeurs et charges à payer	505	493
Trésorerie et équivalents de trésorerie	47	14
Valeurs mobilières Desjardins		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17 147	942

Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2006 et 2005

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire)

13 Instruments financiers

Juste valeur

La juste valeur des comptes débiteurs, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, et des comptes créditeurs et charges à payer est comparable à leur valeur comptable en raison des courtes échéances en cause.

Risque de crédit

Le risque de perte lié au crédit pour les placements provient de la possibilité que la contrepartie à l'opération ne respecte pas ses engagements. La Société réduit ce risque en traitant uniquement avec des sociétés affichant une bonne cote de solvabilité. Par conséquent, la Société estime que le risque d'inexécution et de crédit à l'égard de ces instruments est faible.

Risque de taux d'intérêt

La trésorerie et les équivalents de trésorerie portent intérêt au taux moyen pondéré de 3,86 % (taux préférentiel moins 2,25 % au 31 décembre 2005); les comptes débiteurs et les comptes créditeurs et charges à payer ne portent pas intérêt.

La Société n'est pas contrepartie à des instruments financiers dérivés.

14 Relevé non consolidé du coût des investissements à impact économique québécois

Le relevé non consolidé du coût des investissements à impact économique québécois accompagné d'un rapport des vérificateurs est présenté distinctement de ces états financiers consolidés et est disponible au siège social de la Société, sur son site Internet et sur SEDAR.